



Faire enlever le nom de famille de mon fils pour reprendre le mien

Par **Aline10**, le **30/08/2018** à **02:08**

Bonjour, Mon fils a 8 ans. Quand j'étais enceinte, j'ai rencontré une personne qui l'a reconnu à la naissance mais qui n'est pas le père biologique. Cette personne est partie quand il avait un an et demi et ne s'est plus jamais occupé de lui. Je voudrais que mon fils reprenne mon nom de famille. Comment puis-je faire pour enlever le nom de ce monsieur qui ne s'en est jamais occupé, en sachant que, depuis, j'ai reconstruit ma vie avec le père géniteur de mon fils et que nous voulons nous marier mais, une fois mariés, que mon fils ne porte plus le nom de cette personne ? Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **30/08/2018** à **08:59**

Bonjour, Vous n'êtes pas obligés d'attendre ce changement éventuel de nom pour vous marier, car la procédure sera longue. Le plus simple est sans doute de passer par la preuve via l'ADN.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2018** à **09:41**

Bonjour, Donc faire une procédure devant le JAF ou le Tribunal d'Instance.

Par **amajuris**, le **31/08/2018** à **20:41**

Bonjour, cet homme est le père de votre enfant pour l'état-civil, peu importe les relations qui s'en sont suivies. Pour modifier le nom de famille que vous avez donné à votre enfant, vous devez faire une action en contestation de paternité devant un TGI. Bons salutations